



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
25/09/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 17
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 14
- ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation 11/09/2019

Conseil syndical du 25/09/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
02/10/2019

Affichage syndical le : 02/10/2019

Étaient présents : Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Romuald DELABIE ;

Absents représenté(s) :	Par :
Dominique BOYER-RIVIERE	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Corinne CARDONA	Marc GRIVEL
Bruno LASSAUSSAIE	Geneviève OBERGER
Pascal DAVID	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) sans représentation : Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT.

Monsieur Jean-Claude GRANGE, est arrivé en cours de séance et n'a pu prendre part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Le **mercredi 25 septembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 11/09/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-04

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DES ASSIETTES DECOUVERTE LORS DE LA FETE DE
L'AGRICULTURE PLAINES MONTS D'OR 2019.**

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Dans le cadre de l'organisation de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or 2019, le SMPMO va mettre en vente des assiettes repas, composées des produits des producteurs locaux présents à la manifestation.

Cette action a pour but d'inciter les visiteurs à consommer les produits des exposants pour leur déjeuner.

Le SMPMO encaissera également ce jour-là pour le compte du lycée SANDAR, les barquettes de frites au prix unitaire de 2€. Cette démarche a pour but de n'avoir qu'une seule caisse au moment de la vente des assiettes découverte, ce qui permettra aux acheteurs de n'effectuer qu'un seul règlement. Le lycée Sandar émettra ensuite une facture au SMPMO du montant correspondant au nombre de portions de frites vendues. Cet encaissement effectué par le SMPMO, n'aura lieu que sur la période de vente des assiettes repas, le lycée Sandar reprendra ensuite l'encaissement des portions de frites.

Ainsi il est proposé au conseil syndical de fixer le prix de vente de l'assiette découverte pour 2 personnes, composée de fromages, charcuterie, crudités et pain à 16€ et la vente de steaks hachés à 2€ pièce, ainsi que d'encaisser le prix des portions de frites à 2€ pièces.

Le conseil syndical après en avoir délibéré fixe le prix des assiettes découverte pour 2 personnes à 16€, celui des steaks à 2€ pièce et approuve la démarche de vente de frites au prix de 2€ la portion. Le conseil syndical autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 25/09/2019*

Max Vincent
Président

